



Séance du 16 février 2026

Nombre de membres en exercice : 26

Date de la convocation : 10 février 2026

Date d'affichage : 24 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le 16 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN -G. BRIOT adjoints
S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT –
D. RANOUX – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER -
B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : S. LAMBERT donne pouvoir à P. PARISOT – M. BONNET donne pouvoir à M. C. FAIVRE
– O. HOUILLON donne pouvoir à B. PY – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH

Absents : R. KIFFER – C. AMAROT-HOUSSARD – P.E. PHEULPIN

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2026/02/03

Convention d'entretien du réseau cyclable et voie verte avec la CCRC

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de mobilité douce, la CCRC procède à la réalisation d'itinéraires cyclables et de voies vertes sur l'ensemble de son territoire.

Les communes membres auront en charge l'entretien courant. Le gros entretien est pris en charge par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'entretien du réseau cyclable et voie verte sur le territoire de la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE